

# LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

#### DATE DE CONVOCATION

02 février 2021

#### **DATE D'AFFICHAGE**

02 février 2021

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25

#### **OBJET:**

<u>« maitrise de l'énergie et lutte contre la pollution lumineuse » : opération « éclairage public »</u>

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Transmise en sous-préfecture le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS

L'an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

### **Etaient présents:**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

#### Etaient absents excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie\_CHASSIN DE KERGOMMEAUX

#### Etaient absents:

M. Sylvain PASTORELLO Mme Laure CHENU

# DEMANDE DE SUBVENTION : « MAITRISE DE L'ENERGIE ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE » : OPERATION « ECLAIRAGE PUBLIC »

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** les appels à projet de l'Etat, la Région, notamment dans le cadre du Plan Climat et des engagements environnementaux.

**VU** l'appel à subvention du PNR dans le cadre du dispositif « maîtrise de l'énergie et lutte contre la pollution visuelle »,

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler le réseau d'éclairages publics dans le cadre de l'aménagement du centre-ville, et plus largement auprès de l'ensemble des quartiers,

CONSIDERANT la volonté de la Commune d'engager les économies d'énergie, d'apporter une plus grande sécurité, un confort visuel aux administrés et de préserver l'environnement,

CONSIDERANT la nécessité de solliciter le PNR ainsi que tous les autres financeurs pour une aide financière.

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Finances » du 01 février 2021.

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission « Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire » en date du 02 février 2021,

MIO	10001	_	1.5
No	2021	2	17

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

**SOLLICITE** auprès du PNR l'octroi d'une subvention à hauteur maximale, nécessaire au financement des travaux.

PRECISE que pour le PNR le montant plafonné est de 10 000 € et sera fléché vers l'opération centre-ville.

**AUTORISE** le Maire à solliciter tous les autres financeurs publics et d'engager toutes les démarches utiles à ce projet.

PRECISE que toutes futures demandes de subvention seront sollicitées au taux et plafond maximum pour financer ledit projet.

PRECISE que l'estimation globale quant à la rénovation énergétique et sécuritaire de l'ensemble du parc d'éclairages publics de la commune (13 armoires et 730 points lumineux), est d'environ 800 000 euros HT, soit 960 000 euros TTC.

DIT que cette démarche environnementale permettra :

- des gains énergétiques de près de 370 000 KW par an
- des économies budgétaires d'environ 65 000 euros par an, soit plus de 320 000 euros sur 5 ans.

**DIT** que les crédits correspondants à ce projet seront inscrits aux Budgets Prévisionnels 2021, et suivants.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire, Mariannick MORVAN

